

De quoi s'agit-il ?

Issu du plan de cohésion social, le PRE (Programme de Réussite Educative) se donne pour objectif « d'accompagner depuis l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité obligatoire, ces enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité. »

Moyennant subvention gouvernementale, il se décline en deux possibilités :

1. Les équipes de réussite éducative : programmes d'actions en direction des enfants/adolescents « fragilisés », dont les difficultés sont liées au contexte familial.

La structure juridique peut être une caisse des écoles, un groupement d'intérêt public, un établissement public local d'enseignement, un centre communal d'action sociale, qui rassemble soit au sein de son conseil d'administration, soit au sein d'un comité de pilotage (ou pour la caisse des écoles, un conseil consultatif), l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs concernés.

Les actions se déroulent hors temps scolaire et sont complémentaires de l'action de l'école.

Il s'agit également de « proposer aux familles de nouvelles interventions qui permettent d'apporter une aide personnalisée aux enfants ou adolescents et à leur famille repérés comme ayant des difficultés. »

Les équipes de réussite éducative réunissent au sein d'un réseau coordonné des professionnels de différentes spécialités (orthophoniste, pédopsychiatre, dentistes, infirmières, assistante sociale, éducateurs spécialisés, coordinateurs...) et des intervenants du milieu associatif en mesure de réaliser des prises en charge individuelles ou collectives des enfants ou adolescents et un suivi personnalisé réalisé dans la durée.

2. Les internats de réussite éducative :

Il s'agit de soutenir des projets d'internat éducatif émanant d'établissements d'enseignement publics ou privés ou de structures juridiques telles qu'un groupement d'intérêt public (GIP) ou une caisse des écoles (CE), un établissement public local d'enseignement (EPL) voire un centre communal d'action sociale (CCAS).

Ces projets doivent proposer un cadre de vie et de travail stable à des enfants et adolescents qui connaissent des difficultés familiales ou environnementales compromettant leurs chances de réussite.

Quels types d'actions ?

Activités de coordination - équipes pluridisciplinaires (30 %), Soutien scolaire (30%), Santé et bien-être (15%), Culture (10 %), Accompagnement et aide social (5%), Soutien à la parentalité (5%), Sport (5%)

Des chiffres :

Pour l'année 2006, un budget de 99 millions d'euros dont :

- 89 millions d'euros pour les équipes de réussite éducative
- 10 millions d'euros pour les internats de réussite éducative

- 300 projets de réussite éducative développés
- 308 communes engagées dans le programme de réussite éducative
- 400 équipes pluridisciplinaires constituées

A titre d'exemple, la ville de Sotteville-lès-Rouen (Caisse des Ecoles) a reçu un financement de l'Etat de 127 000 € en 2006.

Les partenaires

Un certain nombre d'associations sont labellisées. Exemples :

- l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (**AFEV**)
Dans 155 villes, des étudiants bénévoles se mobilisent en direction des enfants et des adolescents en difficulté. Un travail individualisé spécifique tant dans le domaine scolaire que l'accompagnement à la santé est mené auprès des familles des quartiers de la politique de la ville.
- Association pour favoriser une école efficace (**APFEE**) Développement des clubs « Coups de Pouce CLE » pour un accompagnement à l'apprentissage de la lecture.

- Loi de décentralisation oblige, ce projet consacre une fois encore le désengagement de l'Etat de certaines de ses missions primordiales comme l'Education. Cette idée récurrente se retrouve dans le projet de mise en réseau des écoles (EPEP), réseau dans lequel la municipalité, majoritaire au CA et disposant d'une voix prépondérante, devient la véritable décideuse des affaires scolaires.

- Comment admettre que les fonds publics soient alloués à des municipalités pour mener des projets relevant normalement de l'Education Nationale alors que dans le même temps on diminue drastiquement les postes (cartes scolaires et DHG calamiteuses tous les ans). N'est-ce pas cela « casser le service public » ?

- Au lieu de développer des réseaux d'aide (RASED) des écoles, on pourra proposer aux familles des consultations gratuites de psychologues privés, par exemple, ou de l'aide aux devoirs par des étudiants bénévoles ... Encore une fois, abandon des responsabilités historiques de l'Etat et glissement vers des organismes privé ou /et le bénévolat.

- Bien évidemment, les inégalités ne manqueront pas de s'amplifier sur le territoire national.

- Les enseignants des écoles, des RASED en particulier, se trouveront en première ligne pour donner des listes d'enfants susceptibles de « bénéficier » de ces aides. On doit être méfiant dans un contexte où le dépistage précoce est présenté comme panacée de la prévention de la délinquance. (Cf rapport BENISTI et sa chronologie de la délinquance : ① Premières années sans problème ② Difficultés de la langue + comportement indiscipliné ③ Accentuation des problèmes du ② + marginalisation scolaire + démission ou non maîtrise de l'éducation des parents + pas d'activités pré ou post scolaires ④ Aggravation des problèmes du ③ + violence à l'école, redoublements des classes + début des petits larcins + conflits parentaux accentués et développement de la marginalisation ⑤ Entrée dans la délinquance avec des vols à la tire. Début de la consommation des drogues douces + absences répétées aux cours + toujours aucunes activités pré ou post scolaire ⑥ Consommation de drogues dures + cambriolages + vie nocturne et utilisation d'armes blanches ⑦ Entrée dans la grande délinquance + trafics de drogues, vols à main armée)